

**SÉANCE  
ORDINAIRE  
7 FÉVRIER  
2017**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE EN LA SALLE DE  
L'HÔTEL DE VILLE MARDI LE 7 FÉVRIER 2017, À 19H30.**

Cette séance ordinaire est présidée par M. Pierre Papineau, Maire suppléant et MM. les Conseillers suivants sont présents : André Côté, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Pierre Fontaine.

Me Pierre Martin, Directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent pour cette assemblée.

M. Richard Comeau est absent pour cette assemblée.

Ayant constaté le quorum, Monsieur le Maire débute la séance.

**15/02/17**

**Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par :** M. Pascal Lamontagne

**Appuyé par :** M. Sylvain Hainault

**Et résolu à l'unanimité:**

D'ouvrir la séance ordinaire de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**16/02/17**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017**

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. André Côté

**Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

**17/02/17**

**Approbaton des comptes**

Je soussigné, certifie par les présentes, que des crédits budgétaires sont disponibles aux fins pour lesquels le Conseil projette les dépenses ci-après décrites. Me Pierre Martin, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Il est proposé par :** M. Pascal Lamontagne

**Appuyé par :** M. Sylvain Hainault

**Et résolu à l'unanimité:**

**QUE** le Conseil approuve les déboursés pour un grand total de 255 278.06\$ dont le paiement est fait avec les chèques numéros C170087 à C1700180.

**Adopté à l'unanimité des Conseillers.**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

18/02/17

**Demande d'appui municipal à l'égard d'une demande d'autorisation CPTAQ / dossier 6939-11-2629, lot 3 722 806 du cadastre du Québec**

**ATTENDU QUE** le service d'urbanisme a reçu en date du 3 janvier 2017 une demande d'attestation de conformité et d'appui municipal à l'égard d'une demande d'aliénation du lot 3 722 806;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la municipalité doit signifier une recommandation motivée, par voie de résolution, en tenant compte des critères visés à l'article 62 de ladite Loi et des dispositions applicables du règlement de zonage 11-14 et du règlement de lotissement 12-14;

**ATTENDU QUE** ce lot est actuellement en copropriété et qu'un des deux propriétaires souhaite vendre sa partie à l'autre copropriétaire actuel. Celui-ci deviendra propriétaire unique;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole n'est aucunement affecté;

Attendu que la demande ne vise aucunement l'utilisation des lots à une fin autre que l'agriculture;

**ATTENDU QU'**une telle autorisation n'aurait pas de conséquence sur les activités agricoles existantes;

**ATTENDU QU'**une telle autorisation n'aurait pas d'effet sur le développement de ces activités agricoles et sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

**ATTENDU QU'**une telle autorisation n'aurait aucun effet sur le développement économique;

**ATTENDU** le rapport d'analyse d'une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) daté du 23 janvier 2017;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par :** M. André Côté

**Appuyé par :** M. Pierre Fontaine

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil appui la demande d'autorisation reçue de Me Lavallée, afin de pouvoir procéder à la vente partielle du lot 3 722 806 du cadastre du Québec.

19/02/17

**Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. Sylvain Hainault

**Et résolu:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 1 233 400\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 07-13. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

47 400 \$	2.43%	14 février 2018
48 600 \$	2.43%	14 février 2019
49 900 \$	2.43%	14 février 2020
51 300 \$	2.43%	14 février 2021
1 036 200 \$	2.43%	14 février 2022

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

20/02/17

**Résolution de courte échéance et de concordance**

**ATTENDU QUE** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués, la Municipalité de Roxton Pond souhaite emprunter par billet un montant total de 1 233 400 \$ :

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
07-13 PIQM	822 308 \$
07-13 Municipalité	411 092 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**Il est proposé par :** M. André Côté

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 233 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 07-13 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire M. Raymond Loignon et ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire trésorier Me Pierre Martin et ou la trésorière Mme Annick Lauzier;

**QUE** les billets soient datés du 14 février 2017;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>47 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>48 600 \$</b>
<b>2020</b>	<b>49 900 \$</b>
<b>2021</b>	<b>51 300 \$</b>
<b>2022</b>	<b>52 600 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>983 600 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Roxton Pond émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 07-13, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**21/02/17**

**Fin d'emploi**

**ATTENDU QUE** plusieurs pompiers et/ou premiers répondant ne sont plus à l'emploi de la Municipalité de Roxton Pond depuis longtemps ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Roxton Pond n'avait jamais passé de résolution pour mettre fin à leur emploi et/ou prendre acte de leur démission.

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. Sylvain Hainault

**Et résolu:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond reconnaisse que les personnes suivantes ne sont plus à son emploi :

- Kevin Bourgeois, pompier, depuis janvier 2016.
- Mathieu Racine, pompier/premier répondant, depuis octobre 2015.
- Jean-François Vallières, pompier/premier répondant, depuis date inconnue.
- Audrey Lavoie, pompière/première répondante, depuis octobre 2015.
- Priscilla Caron Bégin, première répondante, depuis décembre 2016.
- Kevin Loiselle, pompier, depuis octobre 2015.

22/02/17

**Sûreté du Québec priorités 2017-2018**

**ATTENDU QUE** le comité de sécurité publique de la MRC de la Haute-Yamaska doit définir les interventions prioritaires de la Sûreté du Québec pour 2017-2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Roxton Pond doit définir les priorités locales afin d'établir les priorités régionales;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond définit comme suit ses priorités locales à être appliquées par la Sûreté du Québec :

- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques et les zones scolaires;
- Accroître la surveillance pour les vols dans les résidences et sur les lieux publics;
- Accroître la surveillance dans les parcs pour prévenir le vandalisme et l'intimidation ainsi que dans les quartiers et zones industrielles;
- Améliorer les programmes d'intervention auprès des jeunes et des organismes;
- Collaborer avec la municipalité dans la mise en œuvre du plan de gestion et contrôle du Lac Roxton qui est à être adopté;
- Poursuivre la vérification de la circulation de camions lourds dans les zones prohibées, et la vérification de routine auprès des véhicules et des silencieux de motos et autos;
- Surveiller les traverses piétonnières;
- Maintenir les priorités ponctuelles.

23/02/17

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

**ATTENDU QU'EN** vertu des articles 357, 358, et 360.2 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, le secrétaire-trésorier d'une Municipalité doit avant le 15 février de chaque année transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil de la Municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la

Municipalité Régionale de Comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie et, ceux qui ne l'ont pas fait ;

**EN CONSÉQUENCE** le Directeur général et secrétaire-trésorier déclare que les élus suivants ont déposés leurs déclarations pour l'année 2017.

M. Raymond Loignon	Maire
M. André Côté	Conseiller district #1
M. Pierre Papineau	Conseiller district #2
M. Richard Comeau	Conseiller district #3
M. Pascal Lamontagne	Conseiller district #4
M. Sylvain Hainault	Conseiller district #5
M. Pierre Fontaine	Conseiller district #6

24/02/17

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de compte 2016**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 63 463\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité de Roxton Pond visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Roxton Pond;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. André Côté

**Appuyé par :** M. Sylvain Hainault

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Roxton Pond, conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

25/02/17

**Autorisation de paiement de facture, CIM**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture de CIM (Coopérative D'Informatique Municipale) au montant de 5,047.40\$ pour le soutien technique annuel 2017 et le soutien technique réseau 2017;

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement de la facture de CIM (Coopérative D'Informatique Municipale) datée du 20 janvier 2017 (Numéro CRF1700388) au montant de 5,047.40\$ taxes incluses.

26/02/17

**Adhésion à la Coopérative d'informatique Municipale (CIM) et autorisation de signature, Contrat de membre de la coopérative d'informatique municipale (CIM)**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils dans leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Roxton Pond a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, à s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM.

**Il est proposé par :** M. André Côté

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu à l'unanimité:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant de deux cents dollars (200\$) ;

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM ;

**QUE** M. Raymond Loignon, Maire ou Me Pierre Martin, Directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion

au nom de la Municipalité de Roxton Pond, y compris le contrat à intervenir avec CIM ;

**QUE** M. Raymond Loignon, Maire ou tout autre élu, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Roxton Pond dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

**27/02/17**

**Autorisation cours de sauvetage sur glace, autorisation de bon de commande et de paiement de facture**

**ATTENDU QUE** le service incendie requiert la formation de 8 pompiers supplémentaires pour l'agrandissement de l'équipe accréditée en sauvetage sur glace.

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. Sylvain Hainault

**Et résolu:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond autorise cette formation au coût de 6,622.56 taxes incluses ;

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond autorise l'émission d'un bon de commande à cet effet à Sauvetage Nautique Inc. et le paiement de la facture à venir pour le montant indiqué ci-haut.

**28/02/17**

**Demande de commandite**

**ATTENDU QUE** la Fadoq organise la 15e édition de la "Danse en blanc" qui aura lieu à la Salle communautaire le 1er juillet 2017 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite pour que la soirée puisse se tenir à la salle du Centre Communautaire sans frais.

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond offre gratuitement à la Fadoq la salle du Centre Communautaire gratuitement pour cette soirée.

**29/02/17**

**Demande de commandite École Haute Ville**

**ATTENDU QUE** l'École Haute-Ville organise le Gala Méritas qui aura lieu le 6 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** plusieurs étudiantes et étudiants qui habitent la Municipalité de Roxton Pond fréquentent cette école ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de bourse pour cet événement.

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par :** M. Sylvain Hainault

**Appuyé par :** M. André Côté

**Et résolu:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond donne un montant de cent dollars (100.00\$) à l'École Haute-Ville pour le Gala Méritas.

**30/02/17**

**Autorisation de paiement de facture, Groupe Puitbec**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture de Groupe Puitbec au montant de 13,757.34\$ pour le forage exploratoire dans le cadre du projet de recherche en eaux.

**Il est proposé par :** M. Pierre Fontaine

**Appuyé par :** M. André Côté

**Et résolu:**

**QUE** la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement de la facture de Groupe Puitbec datée du 2 février 2017 (Numéro 92078) au montant de 13,757.34\$ taxes incluses.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**31/02/17**

**Clôture de l'assemblée**

**Il est proposé par :** M. André Côté

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu à l'unanimité :**

De clore cette séance ordinaire à 20h30.

---

Maire.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier